



VOTER : un droit mais aussi un devoir

Le 23 avril et 7 mai prochains, les Français sont appelés à élire le Président de la République auquel ils confieront la conduite du Pays pour cinq ans.

Le suffrage universel pratiqué pour cette élection, comme pour celle de leurs représentants aux Assemblées nationales et territoriales, permettra à tous les Français d'exprimer librement leur choix, quelles que soient leur position sociale, leur activité ou leur résidence en France ou à l'Etranger, la voix de chacune et chacun d'eux ayant le même poids que celle de tous leurs autres concitoyens.

Ce suffrage universel, qui est l'apanage d'une véritable démocratie, n'est-il pas l'application la plus directe du principe d'égalité des citoyens, inscrit dans la devise républicaine ?

Tous les Français sont aujourd'hui conscients du rôle que la Constitution de notre pays confie au Président de la République. A la différence de ce qui se passait pour les Républiques antérieures à la Cinquième, le Président est un véritable chef pour l'Etat, et son action détermine directement aussi bien le cadre et les conditions de la vie quotidienne de tous les citoyens, que l'influence de la France au plan international.

Le droit qu'ont les Français de participer à ce suffrage universel, implique pour chacun d'eux l'impérieux devoir de l'exercer - un devoir à l'égard d'eux-mêmes et de leurs concitoyens et même du reste du Monde.

Mais le devoir ne se limite pas à l'exercice du droit de vote. Il est aussi de le faire *en toute conscience et utilement*, en ayant préalablement fait l'effort nécessaire pour bien s'informer du programme présenté par les candidats - lesquels ont évidemment le devoir d'énoncer clairement la façon dont ils entendront exercer leur mandat. Car la qualité essentielle d'un chef d'état est de savoir prendre en temps utile les mesures nécessaires à l'intérêt du pays, compte tenu de l'évolution du contexte national et mondial ; et que rien ne permet de mettre en doute la sincérité des déclarations de tous les candidats autorisés par le Conseil Constitutionnel à solliciter nos suffrages, que nous soyons d'accord ou non avec leurs idées !



Notre village s'honore d'avoir réalisé pour toutes les élections présidentielles qui ont eu lieu au cours des dernières décennies, du taux de participation de plus de 86 %, notamment pour les trois dernières élections, sensiblement supérieur à la moyenne nationale - et il en a été de même du taux de validité des suffrages exprimés ; preuve, s'il en fallait une, du civisme et du sérieux des Castelnovins !

Chacune et chacun de nous s'attachera donc à ce que la prochaine élection présidentielle vaille le même honneur à notre commune, perpétuant ainsi ce qui est devenu une de ses plus heureuses traditions. En le faisant *en toute conscience et dans le respect des règles de la République*, ils auront pleinement accompli le devoir qu'implique leur droit.

La Rédaction du BM

Quarante ans de mandat municipal



Le 13 mars 1977, lors des élections municipales, les Castelnovins portaient à la Mairie Pierre Kreitmann, dans l'équipe duquel figurait Pierre Molland, alors âgé de 35 ans. Le même qui aujourd'hui préside encore aux destinées de notre commune.

Eh oui ! Quarante ans de bons et loyaux services - et même au-delà - pour celui qui, après avoir été 1^{er} Adjoint, devint Maire au décès du regretté Guy Aimadieu en 1985, et qui n'a plus quitté depuis, l'écharpe de Premier Magistrat de la commune.

Quarante ans de gestion communale unanimement saluée autant par ses administrés que par les instances auxquelles il a eu à faire, qui louent sa gestion rigoureuse, sa disponibilité, son écoute, son obsession de faire de Châteauneuf de Gadagne une cité modèle, vivante, conviviale, dynamique, où il fait bon vivre.

Son parcours est jalonné de grandes réalisations dans l'équipement du village : l'acquisition du parc de la Chapelle et la rénovation réussie du château, l'Arbousière, la Médiathèque, les Pénitents, des locaux scolaires et une crèche dont la qualité a toujours été appréciée, le stade de la Galère, et combien d'autres moins emblématiques...

Constamment soutenu et accompagné par son épouse Michèle, trop tôt disparue, épaulé et entouré par des colistiers qu'il a toujours su choisir, il a déjà marqué d'une empreinte indélébile l'histoire municipale de notre village.

Le BM qui lui doit beaucoup, tenait à lui rendre cet hommage bien mérité !

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2010, et arrêté un premier projet en 2013, après concertation et enquête publique.

La promulgation de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite «ALUR», en 2014, a apporté des dispositions nouvelles qui ont conduit à la reprise des études du projet de PLU et à en fixer les modalités de concertation avec la population.

En mars 2016, le conseil a de nouveau arrêté le projet de PLU, l'a soumis pour avis aux personnes publiques associées. L'ensemble des avis reçus étaient favorables et joints au dossier d'enquête publique. Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées en octobre 2016, et émis un avis favorable, sans réserve.

La procédure de révision du PLU étant désormais achevée, le Conseil a approuvé la révision du POS valant élaboration du PLU.

Modification du tableau des effectifs

Le départ à la retraite d'une A.T.S.E.M. dont l'emploi a été proposé à un agent de la disposant de l'expérience requise, a conduit à une modification des effectifs.

Création d'un poste de C.A.E.

Le conseil a approuvé la création d'un poste de C.A.E. (contrat d'accompagnement dans l'emploi) correspondant à un emploi à l'école maternelle, et dont les missions principales sont l'entretien à l'école maternelle, au jardin d'enfants et à la bibliothèque. La durée du contrat sera de six mois renouvelable.

Acquisition à l'euro symbolique

Il s'agit des parcelles cadastrées AO 202 et AO 204 qui constitueront l'assiette du Chemin de St Guilhem depuis la route d'Avignon.

Voiries des clos des Genêts et des Adrets

La commune est propriétaire des voiries des lotissements des clos des Genêts et des Adrets. Ces voies étant ouvertes à la circulation publique, leur classement dans le domaine public constitue une logique, permettant en outre leur prise en compte pour le calcul de la DGF.



Demandes de subventions

Deux demandes seront déposées : l'une pour l'investissement public local (Agenda d'accessibilité programmée), l'autre pour les travaux d'aménagement de la voirie suivants :

aménagement trottoirs RD 901, réfection du chemin Donné, aménagement RD 901 (place du marché jusqu'à la RD 6).

Incorporation d'un bien vacant sans maître

La parcelle cadastrée AA 24 d'une superficie de 140 m², située rue de la Juiverie est un bien vacant et sans maître, le dernier propriétaire connu étant décédé depuis plus de 30 ans et aucune succession n'étant intervenue depuis. En conséquence, il revient de droit à la Commune qui pourra décider de son incorporation dans son domaine privé.

Réalisation de la caserne de Caumont

Le projet de construction d'une caserne à Caumont sur Durance, située route de Gadagne, est estimé à 1 100 000 € TTC. La commune de Caumont mettra à disposition le terrain d'assiette et participera à hauteur de 180 000 €. Notre commune, sollicitée pour le versement de subventions d'équipement, participera suivant l'échéancier suivant : 12500 € en 2017, 12500 € en 2018 et 25 000 € en 2019.

Autorisation d'engager des dépenses

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. L'engagement et le mandatement de dépenses concernant le petit mobilier pour le jardin d'enfants, les frais liés à l'approbation du PLU, la zone bleue, les poteaux incendie et un véhicule pour services techniques, est arrêté, pour environ 37 000 €.

LES SERVICES MUNICIPAUX : Zoom sur la police municipale

Chaque jour, nous avons l'occasion de croiser ou rencontrer dans le village, l'un de nos policiers municipaux. Car, au-delà de leurs missions relatives à la sécurité, leur service s'inscrit avant tout dans un positionnement de proximité, d'une présence bienveillante sur le terrain, de jour comme de nuit, de manière préventive, dissuasive, pour porter assistance aux personnes ou aux autres corps intervenants.



De gauche à droite :

BERRONE Laurent, DABBENE Jean-François, CRESPO Yannick (Asvp), DE BERNARDI Arnaud (Chef de service)

LES MISSIONS DE LA PM

Les missions de la PM sont nombreuses, ses compétences assez larges, et son action s'effectue en transversalité avec tous les services municipaux et extra municipaux.

Police administrative : prévention du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publiques.

Police judiciaire : nos policiers municipaux sont des agents de police judiciaire adjoints (APJA), chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire. Ils sont en charge également de :

- seconder, dans leurs fonctions, les officiers de police judiciaire
- rendre compte de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance ;
- constater, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions ;
- constater, par procès-verbal, les contraventions au code de la route ;
- constater certains délits prévus au code de la construction et de l'habitation.
- participer à la sécurisation des festivités les plus importantes.

Par ailleurs, dans le cadre des problématiques actuelles de sécurité, la commune

sollicite de plus en plus la police municipale pour sécuriser des manifestations ou des lieux publics et apporter leur expertise sur ces points. Afin de leur permettre de se recentrer sur ces missions et de passer moins de temps sur des tâches plus répétitives, un emploi d'Agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) à temps complet vient d'être créé.

Cet agent a pour missions principales de :

- contrôler et surveiller la propreté des voies
- contrôler l'affichage sur la voie publique et déposer les affichages sauvages
- informer et sensibiliser les habitants à la bonne gestion et au tri des déchets
- contrôler l'ouverture, la fermeture et la propreté des parcs et espaces publics
- Surveiller les bâtiments publics
- Sécuriser l'entrée et la sortie des écoles
- relever les infractions à la circulation, à l'arrêt et au stationnement.

Et s'il est difficile de nos jours de reprendre intégralement le fameux « Tout va bien bonnes gens, dormez tranquilles ! » du Moyen Age, on peut au moins assurer qu'on peut vivre bien plus sereins grâce à notre police municipale.

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Remise des articles avant le 20 du mois

La Commune recrute pour la Chapelle Un Agent polyvalent hôtellerie – restauration Contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E.), à temps non complet.

Missions

Entretien des chambres et des installations, préparation et service des petits déjeuners, service en salle pour le déjeuner, le dîner et plonge en soutien au cuisinier.

Profil

Expérience dans ce type de poste, sens du relationnel, sens pratique, polyvalence et disponibilité

Caractéristiques

Horaires variables en fonction du remplissage de la structure.

Rémunération

sur la base de 20 hebdomadaires. S.M.I.C. + prime de fin d'année

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} mai 2017

Adresser une lettre de motivation manuscrite + curriculum vitae + photo + attestation de pôle emploi relative à votre éligibilité au contrat C.A.E. **avant le 15 avril** à :

Monsieur le Maire, Place de la Pastière, 84470 Châteauneuf de Gadagne

Ou à contact@chateauneufdegadagne.com

Dysfonctionnement de l'éclairage public

Un dysfonctionnement de l'éclairage public, **totale et indépendant des services de la mairie**, s'est produit récemment. La responsabilité et la résolution en incombent à la société gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Ces problèmes techniques (qui ont été constatés sur de nombreuses autres communes), **n'induiront aucun coût pour la commune.**

INITIATION A L'UTILISATION D'UN DEFIBRILLATEUR

50 000 personnes meurent prématurément chaque année en France d'un arrêt cardiaque, qui intervient 7 fois sur 10 devant témoin. Mais faute de savoir, moins de 20% de ces témoins font les gestes de premier secours.

Notre commune dispose de 2 défibrillateurs (à la Poste et à l'Arbousière) : il a nous a paru utile avec le concours des pompiers et du Comité des Feux et Forêts de Gadagne, d'organiser une nouvelle séance d'initiation à l'utilisation de ces défibrillateurs, le

Jeudi 27 avril à 18h, salle Anfos Tavan.

Tous les Castelnovins sont invités à venir découvrir la manière de se servir du ce défibrillateur, afin de pouvoir apporter une assistance dans certains cas d'accidents cardiaques.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles se dérouleront les **23 avril (1er tour) et 7 mai (2e tour).**

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

Conditions pour voter

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales (en cas de doute, contactez la mairie au 04 90 22 41 10)

La carte d'électeur n'est pas obligatoire pour pouvoir voter dès lors que vous disposez d'un justificatif d'identité.

Procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez voter par procuration.

Vous devez choisir le mandataire qui votera à votre place. La personne qui votera pour vous doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous et ne pas déjà être mandataire d'un autre électeur (sauf si établie à l'étranger).

Les formalités doivent être accomplies au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. En cas d'impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé, un policier peut se rendre à votre domicile pour accomplir les démarches.

Le formulaire de demande doit être remis sur place. Il peut être directement téléchargé en ligne et rempli chez vous (formulaire Cerfa à télécharger sur droit-finances.net).

Dans tous les cas, pensez à noter l'adresse ainsi que la date et le lieu de naissance de votre mandataire.

Vous devez également mentionner la durée de validité de votre procuration. Celle-ci peut concerner plusieurs scrutins ou plusieurs élections à la fois.

Vote blanc

Les votes blancs seront comptabilisés lors des présidentielles. Leur décompte sera distingué des bulletins nuls (bulletins déchirés ou annotés). Ces votes sont désormais pris en compte et ne sont plus considérés comme de simples bulletins nuls (mais ils n'entrent pas en compte dans le calcul du nombre de suffrages exprimés).

Ce vote peut être exprimé soit par le biais d'un bulletin blanc glissé dans l'enveloppe, soit par le biais d'une enveloppe vide.

RAPPEL : Délivrance des Cartes d'Identité

Depuis le 8 Mars, les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) sont effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports : par une instruction dématérialisée et dans un délai de 10 jours.

La Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne ne délivre plus de formulaire papier de demande de CNI. Les habitants devront effectuer leur demande de CNI dans l'une des communes équipée d'un dispositif spécifique (voir ci-dessous), et devront pouvoir récupérer leur nouvelle carte dans cette même commune. Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser les titres désormais valables 15 ans pour les majeurs (10 ans pour les mineurs) et qui restent gratuits.

Comment procéder par internet ?

1. Créer un compte personnel sur le site <https://ants.gouv.fr> en cliquant sur le bouton « Mon espace ».

2. Remplir le formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique *Mon espace* > *Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité*).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail le **numéro de la pré-demande et un QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande auprès de la Mairie équipée.

Après la validation de la pré-demande

1. Contacter une Mairie équipée du dispositif pour obtenir un rendez-vous.

2. Apporter le numéro de la «Pré-demande CNI», le numéro de votre timbre dématérialisé et les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile, d'état civil...).

Les opérations en Mairie équipée

L'agent de Mairie vérifie les pièces de votre dossier, procède au recueil de vos empreintes, et vous délivre un récépissé sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne directement à partir de l'espace personnel de l'ANTS.

MARINE NATIONALE

La Marine Nationale recrute dans les départements du 04-05-13 et 84

#VousPourriezEtreLa

Evenements, Forums, Vidéos, Escalier, Recrutement, Actualité, Formations, Permanences, Itagel

Rejoignez-nous sur facebook

Venez liker notre page Facebook : CIRFA Marine Marseille

ETREMARIN.FR

Coordonnées des mairies équipées les plus proches (prendre rendez-vous)

VEDENE - 11 rue Jean Moulin : 04.90.23.76.76 (du Lu au Ve 8h30-11h45 / 13h30- 16h45)

MORIERES-LES-AVIGNON - 53 rue Louis Pasteur : 04.90.83.87.12 (du Lu au Ve de 8h-12h / 13h-17h)

ISLE-SUR-LA-SORGUE - 6 rue Carnot : 04.90.38.06.45 (lu 10h30-12h/13h30-17h30 - Ma, Me, Je, Ve : 8h30-12h/13h30-17h30).

Châteauneuf de Gada

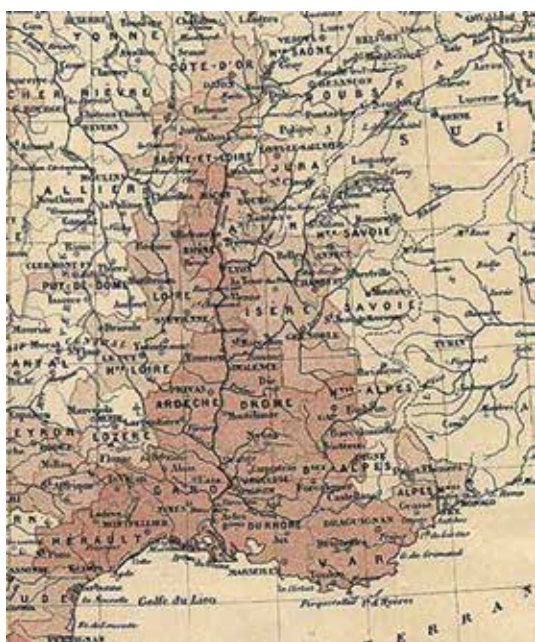
Les Riches Heures de CHATEAUNEUF DE GADAGNE

UNE PERIODE DIFFICILE POUR LA VIE QUOTIDIENNE

La vie économique de notre village a toujours été dépendante de sa viticulture et de son agriculture, et l'accumulation de trois calamités naturelles, à la fin du 19e s. vaudra des moments très difficiles à la population castelnovine.

1. LE PHYLLOXERA ET LA CATASTROPHE VITICOLE

C'est la perte du vignoble qui fut la plus sensible à nos paysans : le **phylloxera** (qui signifie en latin *feuille sèche*, et dont le nom actuel est *Daktulosphaira vitifoliae*) est un minuscule puceron jaune citron, qui arriva en France, comme immigré clandestin, soigneusement dissimulé dans un lot de plants de vigne américains, au début des années 1860. Ces plants avaient été importés dans un souci d'accroître la résistance de la vigne aux maladies de la racine, dont ils étaient justement exempts.



Le phylloxéra dans le sud-est en 1880

Le vignoble provençal est contaminé lentement. Tout part des vignes de Pujaut, dans le Gard, qui sont atteintes par une maladie jusque-là inconnue, qui allait complètement tuer le cep en moins de trois ans. On ne saura qu'en 1868 que le responsable est ce minuscule puceron introduit accidentellement dans une cargaison de cépages américains commandés par un pépiniériste.

Quelques années plus tard le vignoble est complètement ravagé.

La liste des remèdes essayés est très longue. Cela va des neuvaines prêchées par l'église, jusqu'à des feux de paille mouillée, pour asphyxier les pucerons, ou encore l'emploi de produits chimiques « miracles », à base d'ammoniaque ou de soufre, ou le badigeonnage des souches, afin de détruire l'oeuf d'hiver, avec un mélange d'eau, de chaux vive, de naphthalène brut et d'huile lourde de houille.

A Caumont, au quartier des Iscles, on inonda les parcelles pendant quarante jours après la récolte, ce qui fut possible dans ces terrains de plaine, grâce aux canaux d'irrigation venus de la Durance. On put ainsi conserver les plantations directes des vieux cépages. Avec amertume, les paysans se moquaient : « *l'eau va-t-elle sauver le vin ?* ».

Mais cette solution n'était évidemment pas envisageable sur la colline de notre village.

En attendant, en l'absence de vin de raisins, on but du vin tiré des mûres des buissons, fermenté puis filtré.

Les recherches scientifiques menées notamment par Marius Olive à Aubagne de 1870 à 1885 permirent de trouver la solution : la greffe des plants français sur des pieds américains. La vigne américaine étant immunisée contre ce parasite, ce fut la greffe de nos variétés locales de raisins, noirs (*grenache* et *cinsault*) ou blancs (*chasselas*) sur des porte-greffes racinés d'importation américaine, qui permit la régénération du vignoble.

Les lots de sarments, destinés à fournir ces porte-greffes venaient de diverses régions, ou de diverses propriétés, dont les noms américains étaient difficiles à comprendre ou à prononcer : on les désigna donc par des nombres. Il y eut le célèbre 16 149 (dit le 9) pour les raisins noirs, ou bien le 3 309 pour les blancs.

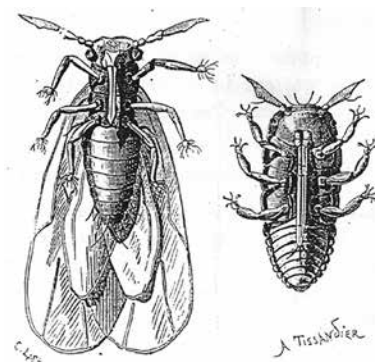
Certains cépages résistants furent conservés. Ainsi la « *Gloire de Montpellier* » ou le « *Capouchin* », pour les treilles au tronc non abrité par des feuilles.

Les vignes greffées sur plants américains, avaient des raisins à petits grains serrés, et ne craignaient pas la coulure (chute des fleurs ou des jeunes fruits). C'est pourquoi pour avoir de belles grappes aérées, comme on aime en voir au chasselas, on appréciait plutôt les vieux porte-greffes.

Il fallut 25 ans pour que notre vignoble soit restauré, et en 1900 l'économie viticole renaissait, faisant d'ailleurs place à de nouvelles variétés, comme par exemple, la *Clairette*.

Mais, si depuis la reconstitution du vignoble, ce ravageur n'a plus qu'une importance secondaire,

les vignobles étant en effet constitués de plants greffés pour la plupart, le phylloxéra n'est pas pour autant éradiqué de la surface de la terre, puisqu'en 2006, la *Yarra Valley*, dans l'État australien de Victoria, a été atteinte.



De haut en bas :

- Pucerons
- Oeufs sur une racine
- Galles foliaires



Phylloxera de la Yarra Valley

gne, village en Provence

2. LA GARANCE

L'industrie garancière a été une des principales sources de profit en Vaucluse durant plus de trois quart de siècle et de très nombreuses unités de production se sont créées au long de nos cours d'eau naturels ou creusés pour la circonstance.

L'industrie utilisait la garance des teinturiers (*Rubia tinctorum*) dont la l'exploitation, due à l'arménien Jean Althen, fit la fortune du département de Vaucluse. Châteauneuf de Gadagne en fut l'un principaux centres de culture de la région jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Jean Althen, de son vrai nom Johannès Altounian, né vers 1710, sujet arménien, échappé des geôles turques, trouva refuge à Marseille en 1736. Là, il désirait mettre à profit les leçons d'agriculture reçues alors qu'il était sous le joug ottoman, notamment en cultivant du coton. Il obtint de la part de Louis XV quelques subsides et des terres dans la région de Castres pour mener à bien ses expérimentations. Celles-ci se révèlent désastreuses ; Althen, ruiné, revient en Provence. C'est en Avignon qu'il remarque des plants de garance sauvage (*R. peregrina*) et l'idée lui vient alors de cultiver cette plante dont l'armée turque faisait grande consommation. Il fait quelques expériences au bord du Rhône, sur des terres prêtées par Madame de Clausonnette qui, elles, sont très positives. Fort de ce succès, Althen présente cette poudre colorante au marquis de Caumont qui voit tout l'intérêt de cette plante, de sa culture et de son industrie. Le marquis cède des marécages récemment drainés (dans la région qui deviendra Althen-les-Paluds au XIXe siècle), pour des cultures en grand.



Trois stades de la culture de la garance : la plante, les racines, et le pigment



Et l'aventure agricole et industrielle commence. Le Vaucluse devient bientôt le premier producteur de garance non seulement en France mais aussi en Europe. Les rendements sont très élevés et la qualité de la poudre de garance la meilleure qui soit. Althen meurt en 1774 mais l'histoire de la garance en Vaucluse lui survit. Les techniques de purification de la poudre sont de plus en plus pointues et l'alizarine (principe tinctorial de la garance) est de plus en plus manipulée chimiquement pour un rendu optimal. Effectivement, ces recherches s'avèrent fructueuses, puisque bientôt la garance vauclusienne est la plus demandée, car les couleurs sont les plus vives et réservées aux travaux les plus prestigieux.

Ce succès phénoménal s'arrêtera bientôt brusquement en 1868, lorsque deux chimistes allemands, Carl Graecke et Carl Liebermann, réussissent à synthétiser chimiquement le produit tinctorial de la garance : l'alizarine. La facilité d'obtention et le coût peu élevé de ce nouveau produit, ruina complètement l'agriculture et l'industrie de notre région. Alors qu'en 1862 le Vaucluse produisait 3440 tonnes de poudre de garance il n'en produit plus que 950 en 1877. Quant aux superficies cultivées en garance, elles diminuèrent aussi très rapidement, se réduisant de 80% en une quinzaine d'années seulement.

Rapidement, la France comme tous ses voisins, fabriquera de l'alizarine artificielle. Lorsque sonne le tocsin en 1914, la France a un sursaut de fierté et cultive à nouveau la garance, dans le Sud-Ouest de notre pays, mais abandonne bientôt la culture et l'usage du rouge garance optant pour l'uniforme bleu horizon.

3. LA GELÉE DE 1876

La situation matérielle des habitants du village n'est guère réjouissante à la fin du 19^e siècle. Aux difficultés rencontrées dans le vignoble avec le phylloxéra et dans la culture avec la disparition de la garance, s'ajoutent d'autres préoccupations.



Une illustration de l'époque

Dans la nuit du 14 au 15 mai 1876, de très fortes gelées vont compromettre les revenus tirés de la terre, et le maire écrira au préfet :

« Les mûriers complètement brûlés, ne peuvent donner aucun produit pour l'élevage des vers à soie, et l'espérance de toute récolte de cocons se trouve de ce fait, anéantie.

Le blé, plus ou moins atteint par le même fléau, dans différentes zones du terroir, ne donnera qu'un produit bien au-dessous de la moyenne aux nombreux fermiers qui s'occupent spécialement de son exploitation.

Enfin, la pomme de terre et les fruits de toutes espèces, ont été littéralement gelés dans cette nuit fatale dont le souvenir restera gravé dans le sol de notre département.

La commune de Gadagne déjà si durement éprouvée par la perte de la garance et de la vigne, est aujourd'hui dans une situation qui mérite de l'intérêt.

En présence de toutes ces calamités que la puissance humaine ne saurait, ni prévoir, ni arrêter, le conseil municipal a l'honneur de s'adresser avec la plus haute confiance à M. le Préfet, pour solliciter un recours, accordé sur le fonds du département ou de l'Etat, et distribué ensuite proportionnellement aux habitants dont les récoltes ont le plus souffert ».

Le maire rappellera, quelque temps plus tard, que les communes du Midi « ayant été atteintes depuis quelques années dans leurs plus sérieuses et plus riches productions, il serait urgent de demander au Parlement, la protection de la seule culture qui nous reste, la sériciculture ».

FOULEE DES FELIBRES

Participation remarquable : près de 700 coureurs inscrits (383 coureurs sur la 13km, 165 coureurs sur la 5km, 134 marcheurs) et 228 enfants.

Le Comité des fêtes remercie l'ensemble des bénévoles, des partenaires et des coureurs qui ont participé à cette 27ème Foulée des Félibres.

Classement obtenu par les Castelnovins

13 km			
Cl	Cat.	Nom Prénom	Temps
2	SEM	STUCK YOANN	0:47:46
9	SEM	MEUNIERJEAN-MARC	0:54:47
13	CAM	GIREN MALO	0:56:32
29	SEF	BLANCHARD CORALIE	0:59:09
33	M2M	GIREN LUC	0:59:48
48	M1M	SINGIER FABIEN	1:01:11
49	JUM	BARBERIN ALAN	1:01:26
58	SEM	VINCENT NICOLAS	1:02:03
103	SEF	ARNAUD ESTELLE	1:06:47
106	M2M	LEGUAY PASCAL	1:07:07
119	SEM	LAHOORPOOR HOSHYAR	1:08:45
121	M2M	GOMEZ FREDERIC	1:08:57
123	SEM	REIS PAULO	1:09:04
127	M1M	GALTIER JEAN-BAPTISTE	1:09:24
128	M1M	VADON JACQUES	1:09:24
130	M2M	HUGUES PASCAL	1:09:39
131	M2M	BARBERIN FRANCK	1:09:39
140	M2M	FATIGON HERVE	1:10:21
159	SEF	LANDIER AUDREY	1:11:36
161	M2M	CHOLLEY THIERRY	1:11:43
165	SEF	VILAINE REGIS	1:12:13
177	M2M	DAHIR ABEL	1:13:51
178	M2M	FERRAND MARC	1:13:57
185	M1F	CEAGLIO VALERIE	1:15:30
190	M1M	FLOQUET GREGORY	1:15:54
204	M2M	REVERTEGAT JEAN-LUC	1:16:46
211	M1M	CEAGLIO STEPHANE	1:17:45
213	SEM	IIMA RAFAEL	1:17:59
219	M1F	MILON SANDRINE	1:18:24
228	M2M	MARATRAT GERALD	1:19:04
229	M2M	BEAUMONT ALAIN	1:19:07
232	M1M	PRACA ARNAUD	1:19:34
245	SEM	MONTOYA OLIVIER	1:20:41
250	SEF	BAGHOU SQUAD	1:21:36
251	SEM	PLASSE DAMIEN	1:21:37
253	M4M	BOSC ROBERT	1:22:00
255	M1M	MACIPE CHRISTOPHE	1:22:02
257	M1M	PEZZO MICHAEL	1:22:05
266	ESM	GOUVEN FLORIAN	1:22:33
269	M1F	PELLEGRIN SANDRINE	1:23:11
274	SEF	MEUNIER LUCILE	1:23:44
312	M2M	CAPELLI JEAN-PHILIPPE	1:27:41
314	SEM	BASTIEN LAURENT	1:28:06
317	SEM	PRADES VALENTIN	1:28:45
318	M1M	CALVES LOIC	1:28:47
323	M3M	CHARLES RENE	1:30:14
324	M2F	MAURET KAREN	1:30:15
325	M1M	MALRIEU PASCAL	1:30:21
326	M1F	JAWEIN ANABELLE	1:30:21
327	M1F	ROUSSEAU CLAIRE	1:30:24
328	M1M	HERBERT FREDERIC	1:30:24
333	M2M	LAVILLE PASCAL	1:31:38
340	M1F	THOMAS SABRINA	1:33:03
343	M1F	POYNARD SYLVAIN	1:33:15
364	SEF	LAMARTINE TIPHANIE	1:40:40
367	M2F	VIADER SYLVAIN	1:52:52

5 km			
12	M1M	BONNET ALAIN	0:22:45
13	JUM	HERLENS FABIEN	0:22:58
31	CAM	REVERTEGAT LUCAS	0:25:08
43	M1M	PELARDY JEAN-MARC	0:26:18
58	M1F	AIMADIEU FLORENCE	0:28:36
60	ESM	BEAUMONT LOUIS	0:28:52
69	CAF	GATTO MATHILDE	0:29:36
74	M1F	MAGNY ODILE	0:30:38
75	M3M	POLAK RICHARD	0:30:39
78	SEM	ANDRE WILLIAM	0:30:42
87	M1F	FOUQUE CECILE	0:31:45
88	M2M	TAMAYO MARC	0:31:50
89	ESF	TAMAYO MORGANE	0:31:51
99	SEF	CHANCHOU CELINE	0:33:39
119	SEM	OUTTRABADY DAVID	0:35:53
120	SEF	OUTTRABADY M-LAURE	0:35:54
125	M1F	GALTIER LINE	0:36:26
127	M1F	GALTIER NATHALIE	0:36:27
130	M2F	BELTRAN ANNE-ROSE	0:36:39
131	M3M	FINA RICHARD	0:36:55
132	M4M	PAGET ALAIN	0:37:23
133	M3F	SURLES GENEVIEVE	0:37:37
137	M4M	MIGNON PAUL	0:38:16
140	SEF	RUIZ FANNY	0:39:29
141	M3F	LLORCA ANDREE	0:40:33
148	M3M	POYNARD JEAN-PAUL	0:42:11
149	M3F	POYNARD DANIELE	0:42:11
150	SEF	LAURENS GUILLEMETTE	0:42:43

LIS AMI DE FONT-SEGUGNO

Les Amis de Font-Ségugne vous invitent le **2 avril, à 14h30**, salle des Pénitents, à la représentation théâtrale en provençal « *L'Anóncio* » de Jean-Calendal Vianés, pièce mise en scène par Gérard Thiébaud, directeur de l'Astrolabe de Sorgues, et interprétée par *Li Jougaire Prouvençau*.

Le théâtre de Jean-Calendal Vianés, populaire et littéraire, a un aspect original. Son inspiration a des qualités permanentes de vie, d'observation, de sens comique, de mouvement qui sont liés en grande partie aux vertus de la langue provençale comme instrument d'expression. De plus Li Jougaire prouvençau ont compris qu'un metteur en scène professionnel pouvait hausser le théâtre de langue provençale au niveau du théâtre universel.

Jean-Calendal Vianés est l'un des plus talentueux de nos auteurs provençaux du XXème siècle. Il a été couronné par le prix Frédéric Mistral pour son oeuvre poétique et théâtrale.

Le matin aura lieu dans la salle des Pénitents, **l'assemblée générale annuelle** des *Ami de Font-Segugno*. Accueil à partir de 10 h. Le n° 26 Printemps de la revue *Li letro de Font-Segugno* sera présenté.

LA STRADA

Mercredi 12 avril, 20h30 aux Pénitents

Un film de Lucas Belvaux

Avec Emilie Dequenne, André Dussollier, Guillaume Gouix



Pauline, infirmière à domicile, s'occupe seule de ses deux enfants et de son père ancien métallurgiste. Dévouée et généreuse, tous ses patients l'aiment et comptent sur elle. Profitant de sa popularité, les dirigeants d'un parti extrémiste vont lui proposer d'être leur candidate aux prochaines municipales.

AKWABA

Samedi 1er avril - Flavia Coelho (BR)

A partir de 21h | 20 - 23€

Dimanche 2 avril - L'Histoire sans fin

Mercredi 5 avril - Dans le cadre du Festo Pitcho : Le Singe d'orchestre

15h : Atelier (ré)créatif par Rêve et Création (5€) - 16h : spectacle (5€ enfant / 7€ adulte)

Jeudi 13 avril - Totorro (FR) + Hyperculte (CH)

Samedi 22 avril - Le collectif Freesson & Akwaba. Carnabal Masqué - Boom Electro avec Radio Minus DJ Set & Confipop

04 90 22 55 54 / contact@akwaba.coop

AGENDA DU MOIS

1	FOYER RURAL <i>Nuit du Folk</i>
	AKWABA <i>Flavia Coelho</i>
2	FOYER RURAL <i>Randonnée pédestre</i>
	AMI DE FONTSEGUGNE <i>AG et théâtre</i>
5	AKWABA <i>L'Histoire sans fin</i>
	AKWABA <i>Le singe d'orchestre</i>
6	MUSICALES DE L'ORANGERIE <i>Piano</i>
7	FOYER RURAL <i>Rock'n' Voice</i>
	PAROISSE <i>Chemin de Croix</i>
8	ESCOLO <i>Dictée en provençal (Ditado)</i>
	MEDIATHEQUE <i>Marché aux histoires + Des mots, des poèmes</i>
9	LE SEL RIT <i>6e Donnante</i>
10	MAIRIE <i>Conseil Municipal</i>
13	AKWABA <i>Totorro + Hyperculte</i>
12	LA STRADA <i>film : Chez Nous</i>
15	LI BON VIVENT <i>Concours de coinche</i>
16	PAROISSE <i>Messe de Pâques</i>
22	STE BOTANIQUE <i>Découvrir les plantes</i>
	MEDIATHEQUE <i>Atelier créatif</i>
23	AKWABA <i>Collectif Freesson</i>
	MAIRIE <i>Elections présidentielles</i>
27	POMPIERS <i>Initiation au défibrillateur</i>
29	MEDIATHEQUE <i>Lecture dessinée</i>
	TENNIS CLUB <i>Finale Tournoi Open</i>
30	ESCOLO <i>Veillée provençale (Vihado)</i>

LE SEL RIT



Vous invite à sa

6ème DONNANTE

« Venez donner et/ou emporter des objets, livres, vêtements, jeux... librement, sans argent »

Dimanche 9 avril 2017

De 16h à 18h30

Salle Anfos Tavan

Animations diverses

Apéro dinatoire tiré du sac et partagé, à partir de 18h30.

Infos sur www.leselrit.jimdo.com

ou au 04 90 22 53 52

MÉDIATHÈQUE

Marché aux Histoires

Samedi 8 avril à 11h

Venez découvrir notre choix d'histoires à écouter ou à lire tout seul.

A l'étage avec Chantal pour les 7-10 ans

Au rez-de-chaussée avec Michel pour les 3-6 ans. Gratuit, sur réservation.

« *Des mots, des poèmes* »

Samedi 8 avril de 15h à 16h

Découverte d'applications pour Ipad autour des mots et de la poésie - Dès 7 ans

Atelier créatif : Moi, poète aujourd'hui

Samedi 22 avril de 10h à 12h

Une plongée artistique dans les univers jeunesse de Janik Coat, illustratrice et Alex Cousseau, écrivain. Vous pourrez rencontrer ces deux auteurs lors d'une lecture dessinée à la médiathèque (voir ci-dessous).

Pour les enfants à partir de 6 ans (si accompagnés d'un adulte) et de 8 ans (si seuls). Gratuit, sur réservation

Lecture dessinée : Cousseau & Coat

Samedi 29 avril à 18h

En partenariat avec l'Association Grains de Lire, et dans le cadre de leur Tournée Nomades, la Médiathèque accueille Alex Cousseau (<https://alexcousseau.wordpress.com/>), écrivain et Janik Coat (<http://janikkinaj.free.fr/>), illustratrice, pour une lecture dessinée et conviviale. Gratuit, réservation conseillée.

TENNIS CLUB

Nos jeunes réalisent de belles performances en Championnat par équipes puisque dans la catégorie 9/10 ans, Paul Allies/Ezéchiél Deroudilhe/Jules Malrieu et Paco Andrieu s'inclinent en demi-finale face à Sorgues. Nos 11/12 ans Antoine Mondant et Alban Galtier perdent face à Carpentras après une finale acharnée. Enfin le succès vient de nos féminines en 17/18 ans Mathilde Gatto et Margaux Capano qui deviennent Championnes de Vaucluse 2017. Bravo les filles!



Les compétitions s'intensifient au TCC puisque notre Tournoi Open très convoité par les compétiteurs vauclusiens bat son plein avec des rencontres de qualité, une ambiance festive et conviviale durant ce mois d'Avril. Les Finales sont prévues le **Samedi 29 Avril** avec un classement limité à 0 chez les Hommes et 15/1 chez les Dames. Venez nombreux encourager les Castelnovins et voir du grand spectacle! A bientôt.

LI BON VIVÈNT

4 et 18 avril : jeux de société à 14h30 salle Anfos Tavan

15 avril : concours de coinche à 14h30 salle Anfos Tavan 10euros par équipe montée. Ouvert à tous.

Le thé dansant a eu beaucoup de succès, le prochain aura lieu le 15/10

Nous organisons le réveillon de la St Sylvestre 2017 à la salle de l'Arbousière, ouvert à tous.

Plus d'information ultérieurement.

Tél : Martine Jean : 06 27 29 76 10

Martine Catin : 06 19 03 11 59

Mail : aslibonv@gmail.com

ASSOCIATION PAROISSIALE

Dates et heures à retenir

- **vendredi 7 avril à 17h15** : *Chemin de croix*
- Rendez-vous à la maison paroissiale

Semaine Sainte :

- **Dimanche 9 avril à 10h** à Gadagne : *Messe des rameaux*
- **Jeudi 13 avril à 18h** à Jonquerettes : *Messe du Jeudi Saint*
- **Vendredi 14 avril à 18h** à Gadagne : *Adoration de la croix*
- **Samedi 15 avril à 20h** à Jonquerettes : *Veillée pascalle*
- **Dimanche 16 avril à 10h** à Gadagne : *Messe de Pâques*.

Parking

L'Association dispose de 3 places de parking clos, situés près de la rue des Bourgades et de la Pastière, et disponibles à la location.

Vous pouvez nous contacter au :

06 69 93 23 63.

ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

Samedi 8 Avril - Ditado - 14h30 - Salle A.Tavan. Inscription gratuite à partir de 14h.

1 bouteille de côtes du Rhône offerte à chaque candidat.

3 niveaux de récompenses : *Débutants - Moyens - Confirmés*

Plusieurs prix dans chaque catégorie.

Pendant la correction, animation par la chorale. Collation après la remise des prix. *Au plesi de vous vèire noumbrous.*

Vendredi 28 Avril - 18h30 - Salle des Pénitents : Conférence en Français avec diapos « *Le mur de la peste* ». L'arrivée de la peste à Marseille, sa propagation en Provence présentée par M. Bernard Deschamps (Président de Parlaren en Vaucluse)

Entrée Gratuite

Le pot de l'amitié clôturera cette rencontre.

*D'uni dison qu'es morto, mai,
nosto lengo l'es pas...*

VÉLO CLUB

Le 5 mars a eu lieu dans la vallée du Toulourenc la sortie familiale annuelle. Jusqu'au pique-nique tout allait pour le mieux mais au début de l'après-midi après quelques kilomètres, le mauvais temps s'est invité et les coureurs ont dû affronter des conditions apocalyptiques avec une tempête de neige en haut du col de Macuègne pour les plus grands et, pour les plus jeunes, pluie et neige mêlées. Ces intempéries ont eu raison des plus courageux, et presque tous les coureurs ont fini dans les voitures suiveuses.

Au niveau compétition, l'école de cyclisme a participé à un cyclocross à Salon de Provence. Comme c'est maintenant devenu une habitude, nos demoiselles ont trusté les victoires avec Lemercier Clémence en pré-licenciés, Bourdon Léna en poussins et Imbert Julie en benjamins. Chez les garçons, Henry Alexandre a connu pour la première fois la joie de monter sur la plus haute marche du podium. Les éducateurs espèrent que cela se reproduira lors de la première manche du trophée de Provence organisée par le club à Cabrières.

Certains minimes et cadets ont participé, le 19 mars à la première étape du tour des Bouches du Rhône sur route. D'autres ont inauguré leur saison de route à Aubenas avec une très belle troisième place de Viniel Mathis et une sixième de Collas Joris. Les juniors Plauche Romaric et Girardet Mathias ont de leur côté ouvert la saison en participant à la première étape du tour PACA à Toulon. Ce hors-d'oeuvre consistait à la grimpe du Mont Faron contre la montre. Mathias a terminé dans le top 10 en signant le neuvième temps.

Enfin, lors de la foulée des félibres, le président du club a assuré, en compagnie de son fils, la sécurité des participants en fermant la course en tant que vélos balais.

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

La société Botanique de Vaucluse vous propose de découvrir les plantes de la région au cours d'une balade botanique organisée sur la colline de Thouzon le samedi 22 avril de 14 à 16h.

Rendez-vous à 13h45 sur la place du Marché.

Préinscription nécessaire auprès de la mairie (04 90 22 41 10 ou sur le site) le groupe pouvant accueillir 25 personnes.

Une pointe d'humour

*On appelle voiture d'occasion une
voiture dont toutes les pièces font
du bruit sauf le klaxon.*

FOYER RURAL

Nuit du folc

Samedi 1^{er} Avril, à l'Arbousière.

21h - Ouverture Bal

18h - Initiation aux danses traditionnelles

Infos au FRL ou sur le site www.frlgadagne.fr

Randonnée Pédestre

Dimanche 2 avril : Vallon de la Baume des chats (Ventoux). 12 km – dénivelé 650m

Rdv 9h place de la Poste en voitures.

Contact Isabelle : 06 81 47 90 03

Week-end Randonnée

Pour le week-end du 8 mai nous vous proposons de découvrir la haute Bléone. Nous partirons le samedi vers 8h de la poste direction Prads vers Allos.

L'ascension vers le refuge de l'Estrop (2042m ; Dén : 850m) de difficulté moyenne est prévue en 3h. On est attendu au refuge pour un hébergement en demi-pension ; couchage en dortoir, par jour : 35 €

Le lundi : retour à Gadagne vers 17h. N'hésitez pas à nous demander des précisions 04 90 22 16 83 - Anne et René

Chorale « Rock n'Voice »

Entrée 3 € - Gratuit – de 12 ans



ROCK' n' VOICE
présente

The Beatles
Bob Marley
Joe Cocker
Rod Stewart
Eric Clapton
Ray Charles
Simon & Garfunkel

Invités : CHOEUR D'EMMA & CHOR'A L'ISLE

Vendredi 7 Avril 2017
20 h 30 - Salle Anfos TAVAN

JUMELAGE



Dans le cadre du jumelage qui nous lie à la commune vaudoise, nous serons attendus par nos amis Perrolans, les **3 - 4 et 5 juin** prochains. Nos amis suisses nous ont concocté un charmant programme pour ces 3 journées de rencontres ; vous avez pu le découvrir dans l'imprimé édité par la commune de Perroy, que vous avez reçu par ailleurs (et disponible sur le site internet de la mairie).

Pour les personnes intéressées par le jumelage, qu'elles aient ou non des correspondants, merci de bien vouloir vous faire inscrire, en mairie, **avant le vendredi 14 avril**.

Une **réunion** aura lieu le **Mercredi 10 mai à 18h** à l'Arbousière.

A Castèunòu, i a siessanto an d'acò...

D'aquéu tèms restavian dins un louga-men, pèr uno vuecheno d'an, d'uno gènto dono, Rousalio Pouinard, que venié de tèms en tèms s'assetà un moumenet dins nosto couisino e parla emé ma femo.

Avèn garda d'aqueste tèms de bon souveni e, es emé plasé que poudèn rescountra lou pichoun drole d'aquesto gènto damo, e que se dis Jean Paul.

Souvènti-fes, l'estiéu à l'oumbro d'un tihou mai que centenari, planta aqui pèr un aujòu de la famiho e en coumpagnié d'un vesin, fort saberu en bèn de sujèt, Moussu Vidau, avèn apres de mouloun de causo subre l'istòri de nosto ciéuta.

Aquesto ome èro un saberu sènso aucuno fadeso e èro sèmpe lest à respondre à nòsti noumbrouso questiou.

Aguerian aqui, d'agrado serado. Foro d'acò, quouro ére libre, li sèr d'estieu, anave emé plasé, escouta li quatre o cinq ancian d'encò nostre qu'escambia-von si souveni de jouinesso, assetasus un banc proche dóu lavadou, e es ansin qu'ai apres, manto uno causo sus l'istòri de Castèunòu.

Es ansin qu'aprenguère pèr eisèmpe, perqué, countrarimen à tóuti li garo dóu camin de fère d'Avignoun à Cavailloun que s'atrobon proche dis abitacioun, la nosto qu'èro, qu'èro previst de la faire sus la plaça dóu marcat di rasin, lou fuguè finalamen à l'emplaçamen que ié counèissen, belèu pèr servi d'interes priva.

Mai lou tèms d'aquèstis acamp a despa-reigu, remplaça, lou mai souvent, pèr la televisioun, que nous canto sènso arrest, tout ço que vai mau en Franço e aiours, e pèr acò faire, an proun d'obro!

Alor, crese pousqué dire qu'acò n'es pas lest de cambia, amor que n'es sèmpe esta ansin, desempièi que i'a d'ome sus nosto terro, e que tout acò countunio.

Pèire Courbet, de Castèunòu

A Châteauneuf, il y a soixante ans de cela...

En ce temps-là nous demeurions dans un logement, pendant une huitaine d'années, d'une gentille dame, Rosalie Poinard, qui venait de temps en temps, s'asseoir un moment, dans notre cuisine et parler avec mon épouse

Nous avons gardé de ce temps-là, de bons souvenirs et, c'est avec plaisir que nous pouvons rencontrer le petit fils de cette brave dame, qui se nomme Jean-Paul.

Souvent, l'été, à l'ombre d'un tilleul plus que centenaire, planté par un ancêtre de la famille et en compagnie d'un voisin, fort savant en bien des choses, Monsieur Vidal, nous avons alors appris quantités de choses sur l'histoire de notre cité.

Cet homme était un savant sans aucune fatuité et il était toujours prêt à répondre à nos nombreuses questions. Nous eûmes là de fort agréables soirées. Hormis cela, lorsque j'étais libre, j'allais les soirs d'été, avec plaisir, écouter les quatre ou cinq anciens de chez nous, qui échangeaient leurs souvenirs de jeunesse, assis sur un banc, près du lavoir, et c'est ainsi que j'ai appris, maintes et une choses sur l'histoire de Châteauneuf.

C'est ainsi que j'ai appris, par exemple, pourquoi contrairement à toutes les gares d'Avignon à Cavaillon qui se trouvent auprès des habitations, la nôtre elle aussi prévue sur la place du Marché aux Raisins, fut finalement construite à l'emplacement que nous lui connaissons, peut-être pour servir des intérêts privés.

Mais le temps de ces réunions a disparu, remplacé, le plus souvent par l'écoute de la télévision, qui nous narre sans arrêt tout ce qui va mal, en France et ailleurs et, les sujets à cet égard ne manquent pas!

Et cela n'est sans doute pas sur le point de changer, puisqu'il en a toujours été ainsi, depuis qu'il y a des hommes sur notre terre, et que cela continue.

LE BAN DES ARTS

Jeudi 6 avril à 19h30

Aurèle Marthan (piano)

Bach – Schubert – Ravel – Chopin – Liszt

« Aurèle Marthan appartient à la nouvelle génération d'interprètes qui possèdent un jeu à la fois virtuose et simple, sans faire l'étalage de la dextérité démonstrative.

"Une merveille de sensibilité, de couleurs et de virtuosité... Il donne vie au son du piano en le rendant à la fois consistant et rond. de telle façon que toutes les notes sont clairement distinctes..." V. Okada, musicologue et pianiste.

Entrée : 15 € (gratuit pour les - de 12 ans)

Résa : lebandesartscdg@gmail.com ou **04 90 22 22 28** - www.musicalesdelorangerie.fr
Domaine de Blanche Fleur (401, chemin du Moulin Neuf à Gadagne)

LE BAN DES ARTS DE GADAGNE
Village en Provence

